

INFO CANDIDATURE DES PAYSAGES DU CHAMPAGNE

NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2010

ÉDITO DU PRÉSIDENT

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine champenois, l'Association Paysages du Champagne a le plaisir de vous annoncer la publication du premier guide d'une nouvelle collection consacrée à la Route des vins en France. Le Champagne a été choisi pour inaugurer cette promenade dans le vignoble. Comme pour la candidature Unesco, ce projet fédérateur a réuni le Comité régional du tourisme de Champagne-Ardenne, les Comités départementaux de la Marne, de l'Aube et de l'Aisne ainsi que le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC) pour la création d'un guide exceptionnel et unique «Sur la Route des vins de Champagne», édité par Hachette Tourisme.

Cette initiative démontre tout l'attrait des Paysages du Champagne en général et de ses éléments patrimoniaux de Valeur Universelle Exceptionnelle en particulier. Un tel ouvrage, qui sera traduit en anglais, ne peut manquer de mettre en évidence auprès de ses nombreux habitants et des visiteurs, la justification de notre ambition et de l'intérêt de notre candidature.

Pierre Cheval

Président de l'Association Paysages du Champagne

SOMMAIRE

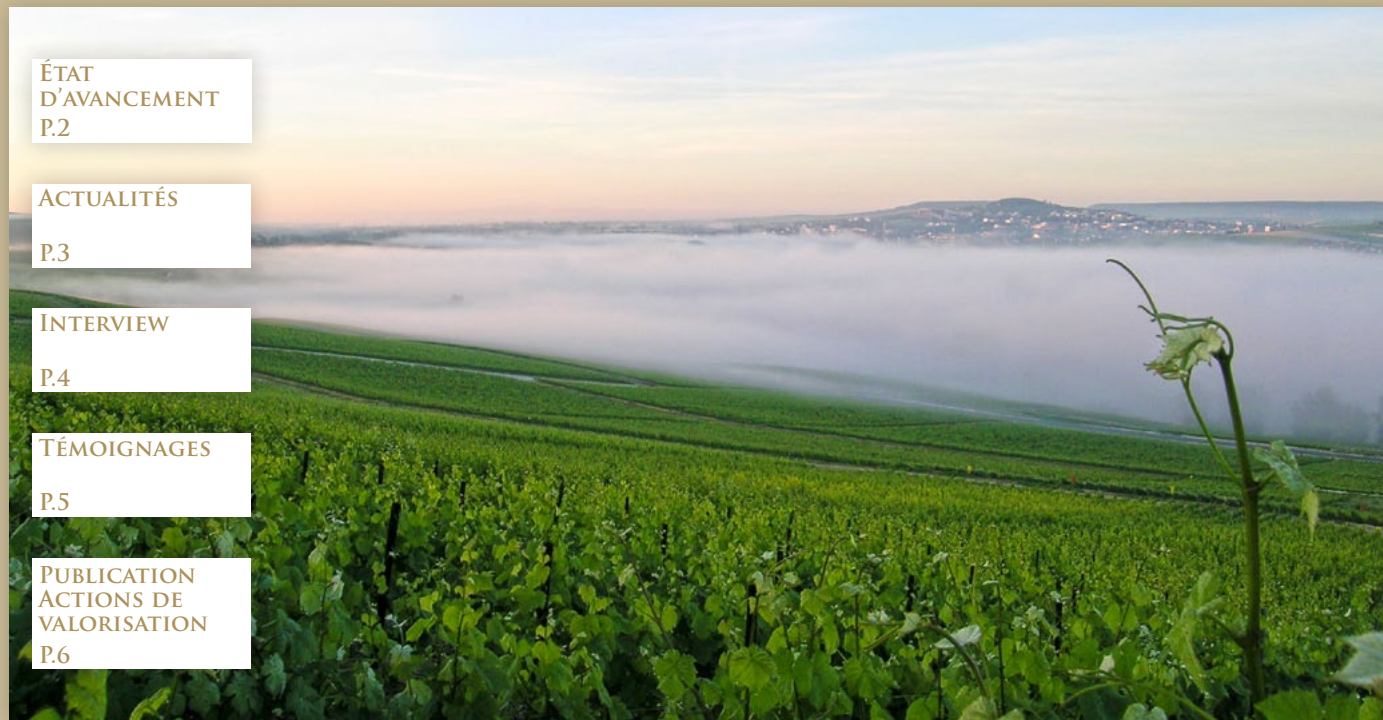
ÉTAT
D'AVANCEMENT
P.2

ACTUALITÉS
P.3

INTERVIEW
P.4

TÉMOIGNAGES
P.5

PUBLICATION
ACTIONS DE
VALORISATION
P.6



LES CHIFFRES CLÉS DE LA CANDIDATURE

513 770

visiteurs par an
dans les caves
des Paysages du
Champagne.

Plus de **110**

kilomètres de caves
sous l'avenue de
Champagne à
Epernay.

370

crayères et puits sous la colline
Saint-Nicaise à Reims.

300

murs peints recensés.

293 millions

de bouteilles expédiées en 2009.

112 millions

de bouteilles exportées dans 145 pays en 2009

1/4

prés d'
des produits exportés en 2009 par la Région de
Champagne-Ardenne sont des vins de champagne



PAYSAGES
DU
CHAMPAGNE

Candidature Patrimoine
Mondial UNESCO



LE PROJET DE DÉCLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

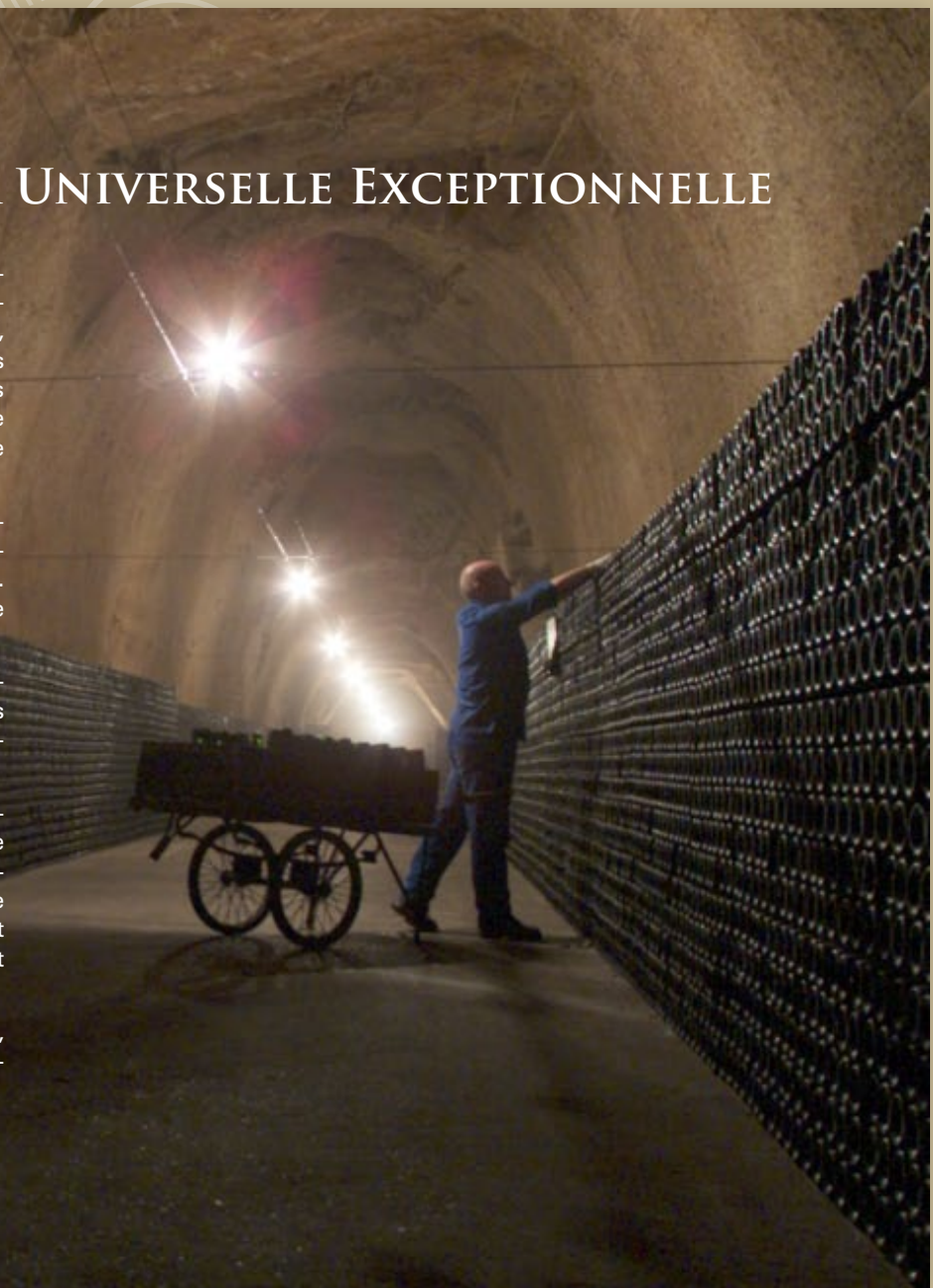
Les coteaux, maisons et caves de Champagne sont les espaces de la naissance, de la production et de la diffusion commerciale mondiale du vin devenu le modèle des vins effervescents et une référence universelle de la célébration. Au cœur de l'aire de production, le bien regroupe des coteaux viticoles emblématiques du vignoble champenois, les plus grands réseaux de caves de la région ainsi que les ensembles architecturaux et urbains des maisons de Champagne sur la colline Saint-Nicaise à Reims et sur l'avenue de Champagne à Épernay, principaux lieux d'élaboration et de diffusion du Champagne à partir du XIXe siècle.

Le mode de production particulier du Champagne, comprenant une deuxième fermentation en bouteille, induit toute une organisation de l'activité et de l'espace, avec un développement exceptionnel de caves (environ 370 crayères et puits sous la colline Saint-Nicaise). Ces éléments constituent un des exemples mondiaux les plus représentatifs du patrimoine industriel vitivinicole, encore en exploitation aujourd'hui.

Le processus, initié notamment par les abbayes, a donné naissance à des savoir-faire innovants en matière de vitiviculture, qui se sont développés des coteaux aux caves. Il a pris son plein essor à l'ère industrielle, au XIXe siècle, pour répondre à une demande internationale à la mesure de la notoriété grandissante de ce vin.

La réussite internationale du Champagne, qui lie intrinsèquement production et commercialisation, est autant le fait de vignerons, qui ont su tirer parti de conditions aux limites de la survie de la vigne, que de négociants qui ont su amener ce produit à un niveau d'excellence et le diffuser auprès des élites à l'échelle internationale. L'urbanisme et l'architecture des maisons de Champagne sont l'exemple le plus achevé de cette alliance, en regroupant autour des voies de communication (routes, canaux, voies ferrées) outils de production et bâtiments de représentation.

Par son pouvoir évocateur, le Champagne est un symbole universel. Depuis le XVIIIe siècle, où il pétillait dans les cours européennes, jusqu'à nos jours où il s'est démocratisé, le Champagne est associé à l'art de vivre, à la fête, à la célébration.



ACTUALITÉS :

LA COMMISSION ATTRIBUTS :

L'Association a réuni sa Commission Attributs, composée des services de l'Etat, des collectivités et des experts des Paysages du Champagne pour déterminer les sites qui portent physiquement les traces de la Valeur Universelle Exceptionnelle des Paysages du Champagne au sein des trois zones centrales.

Cette réunion a été l'occasion de partager les connaissances de chacun des participants en matière de patrimoine champenois et de développer un inventaire des mesures qui garantissent non seulement la bonne conservation du site, mais aussi qui en assurent la mise en valeur. Elle a permis de fédérer les collectivités, les institutions (publiques et privées) ainsi que la profession viti-vinicole et d'aboutir à une stratégie active de développement régional.

La prochaine étape consiste maintenant à aller rencontrer les propriétaires des sites pour analyser avec eux la mise en place des outils recommandés pour la protection et la valorisation de leurs sites.



INTERVIEW

ADELINE HAZAN, MAIRE DE REIMS

• Comment la question du patrimoine est-elle abordée dans Reims 2020 ?

La question du patrimoine est forcément centrale pour une ville chargée d'histoire comme Reims.

Selon moi, elle doit être traitée dans ses trois dimensions que sont :

- L'appropriation par les habitants des nombreux monuments historiques et lieux remarquables que compte Reims;
- la mise en valeur des spécificités urbanistiques de la ville ;
- et le rattachement de Reims à son territoire, la Champagne, et son terroir.

Reims 2020 appréhende le développement de Reims en intégrant totalement ces trois dimensions. Ainsi, le travail sur la valorisation et la réappropriation par les riverains des nombreuses places que compte notre ville, proposé par l'équipe PANERAI, nous apparaît, par exemple, comme particulièrement pertinent et permettra de révéler de très beaux sites de notre ville. La création d'un espace piéton de la Place de la République à la Cathédrale, proposée par l'équipe DEVILLERS, l'est aussi, car elle mettra en valeur d'une part la Porte de Mars, vestige romain délaissé aujourd'hui au milieu du trafic automobile, mais aussi le patrimoine Art Déco de l'hyper-centre, trop peu connu. Enfin, le développement du G10 ou le lien de la ville avec la campagne qui l'entoure ont été au cœur des réflexions des 3 équipes des architectes-urbanistes.

Par ailleurs depuis 2 ans et demi, nous avons aussi mené des actions pour que les sites remarquables de la ville soit des lieux de vie et d'animation. Les concerts du Festival Elekctricity sur le Parvis de la Cathédrale ou la Scène du Cryptoportique installée tout l'été illustrent notre volonté de rendre aux Rémois ces lieux chargés d'histoire.



• Comment la ville pèse-t-elle dans la candidature ?

La ville de Reims se veut un soutien de poids et sans faille à l'association qui porte la candidature au classement par l'Unesco des Paysages du Champagne. Tout d'abord, la Ville de Reims a une réelle dimension et renommée internationale en matière de patrimoine, ce qui est un atout et un apport important. L'ensemble Cathédrale-Palais du Tau-Saint-Remi est en effet déjà inscrit au patrimoine mondial et attire des visiteurs venus des quatre continents. De plus, les Paysages du Champagne, son terroir et son vin, mondialement connu, sont associés par tous à l'image et à l'identité de notre ville.

• Qu'est-ce que Reims peut attendre de l'inscription des Paysages du Champagne ?

L'inscription des Paysages du Champagne au Patrimoine Mondial de l'Unesco est une chance pour Reims pour trois raisons principales :

- Tout d'abord, elle permettra de renforcer l'attractivité touristique, mais aussi économique, de notre ville, ce qui est un vecteur de développement et de création d'emplois importants.
- Ensuite, elle renforcera le lien entre Reims, son territoire, la Champagne, et les villes d'Epervay, Chalons-en-Champagne et Château-Thierry, villes qui possèdent également des caves remarquables. Caves qui sont un élément central dans l'élaboration du Champagne.
- Enfin, elle sera un facteur de fierté pour les Rémois de voir leur ville et leur région reconnus pour sa beauté, son terroir et ses charmes. Cet élément est selon moi essentiel.

• Quelles nouvelles mesures de valorisation et de protection envisagez-vous pour l'ensemble urbain de la colline Saint-Nicaise situé en entrée de ville ?

La colline Saint-Nicaise est un des sites remarquables de notre ville et nous souhaitons voir cet espace faire partie du classement au Patrimoine Mondial de l'Unesco. Dans ce cadre, une étude spécifique a été menée sur le site Saint Nicaise et ses abords. Elle a, tout d'abord, conclu à l'intérêt de protéger le patrimoine souterrain des maisons de Champagne, c'est-à-dire les crayères, les caves et les galeries de jonction, qui sont des plus remarquables et parmi les plus anciennes à cet endroit. Outre le patrimoine souterrain, l'étude sur le site Saint Nicaise et ses abords a mis en exergue la nécessaire protection et valorisation du patrimoine aérien sur ce secteur, qu'il soit architectural, urbain ou paysager. En lien avec l'évolution programmée de l'outil Plan Local d'Urbanisme, des mesures sont actuellement à l'étude pour mener à bien ces ambitions.

ALAIN BRUGNON, VIGNERON À ECUEIL (51), DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DE L'ASSOCIATION VITICOLE CHAMPENOISE

La candidature est un beau projet, auquel j'adhère. Elle témoigne que la Champagne prend conscience de son potentiel et a de l'ambition. On a tout intérêt à gagner.



Les vignobles qui ont eu accès à la reconnaissance de l'Unesco ont toujours suscité un intérêt culturel, touristique et, indirectement, économique. Il n'y a qu'à voir Saint-Émilion, qui a une vraie dynamique régionale, de belles tables...

Le patrimoine architectural est moins riche qu'en Bourgogne car nous n'avons pas de pierre de construction dans nos communes, mais les paysages en eux-mêmes, dans l'enchaînement de lignes qui ondulent suivant les courbes de nos coteaux érodés, constituent un véritable attrait visuel, qui change avec les saisons. Si les coteaux et les accès aux villages sont embellis, les touristes prendront plaisir à s'arrêter.

Au-delà de Reims et Epernay, il faut susciter l'envie chez le vigneron, déjà bien occupé, d'aménager des petits espaces, des petits parcours touristiques sur les coteaux pour qu'ils soient agréables à l'œil et à la balade. A Ecueil, nous n'avons pas de commerce, pas de structure d'accueil, mais nous avons deux points de vue panoramiques qui pourraient être aménagés, exploités, équipés d'une table d'orientation.

La donne économique actuelle a limité les moyens. Il faut arriver à redynamiser le projet, à en faire une préoccupation unanime au sein des instances représentatives de la profession.

On pourrait imaginer avoir une commission de proximité qui suscite au contact des vignerons deux ou trois projets d'aménagement touristique pour fixer un objectif global par année et par commune, avec éventuellement un accompagnement financier pour renforcer la motivation et l'émulation.

FRANCIS WENER, VIGNERON AUX RICEYS (10), CORRESPONDANT DU CIVC

L'inscription de nos paysages par l'Unesco serait un honneur, une fierté. La démarche de candidature a pour effet de nous sensibiliser davantage à notre environnement, de nous ouvrir les yeux sur le patrimoine et les beautés locales qu'on finit par ignorer à force de passer devant.

Les experts ont attiré notre attention sur la rareté et la valeur de paysages comme les nôtres, sans lignes électriques, sans hangars trop modernes. Dès qu'il est question de mener des travaux, nous ne voyons plus les choses de la même manière. Nous nous demandons si le projet est compatible avec le paysage viticole, s'il ne va pas défigurer le site, lui faire perdre de sa valeur, et comment le marier au mieux avec l'existant. On n'a pas le droit de faire n'importe quoi, n'importe où.

Avoir le mot « Unesco » au-dessus de nos têtes nous donne une responsabilité et crée une émulation dans les projets, qu'ils soient collectifs ou individuels. On a la volonté d'embellir le village, de le fleurir ou plutôt de l'agrémenter par une végétation naturelle maîtrisée. A mon avis, cette démarche globale de préservation

de l'environnement va de pair avec le Grenelle.

Nos villages possèdent de nombreux monuments classés qui ont besoin de soins. L'Etat vient enfin d'accorder des moyens aux communes pour que deux églises soient restaurées à moindre coût. Cela fait 40 ans qu'elles attendaient. Il y a là aussi, au moins en partie, un effet Unesco.

Il est prévisible qu'une inscription au Patrimoine mondial impliquera plus de visites, plus de touristes. Certains viticulteurs s'interrogent sur cet afflux, y voient des inconvénients. Ils s'inquiètent des dégradations que pourraient notamment subir les cadoles qui ont été mises en valeur au moment du remembrement. Mais si on embellit le patrimoine, c'est bien pour qu'il soit attirant !



PUBLICATION :

LE PATRIMOINE BÂTI DES VILLAGES DE LA CHAMPAGNE VITICOLE

Si l'image patrimoniale de la Champagne viticole est, a priori, celle des caves et des bâtiments notamment à Épernay et à Reims, mais aussi dans des villes et des villages de moindre importance, elle ne peut être limitée à cette approche monumentale. Dans un terroir où la petite propriété est très présente, où le nombre des exploitants est très important, le patrimoine vernaculaire ne peut être laissé pour compte. Il contribue tout autant à l'esprit des lieux et à l'identité d'un espace, dont le fil conducteur est la viticulture. Son caractère fonctionnel l'attache à un savoir-faire. Celui du Champagne est donc le trait d'union naturel entre une activité et un territoire, entre un paysage et un bâti. [L'intégralité de l'étude est en libre téléchargement sur le site Internet de l'Association.](#)



LUMIÈRE SUR LES ACTIONS DE VALORISATION EN CHAMPAGNE :



LES CABANES DE VIGNE

Derrière ce terme générique de « cabane de vigne » se cachent deux types d'édifices : les loges, que l'on trouve dans l'ensemble des communes viticoles du nord de la Champagne, et les cadoles, représentatives des constructions du secteur aubois.

Les cabanes de vigne sont nées du besoin des vignerons de posséder, au cœur de leurs vignes, des locaux servant d'abri contre le froid, la pluie, les fortes chaleurs et de lieux de stockage du matériel nécessaire aux travaux viticoles courants.

Liées à une société traditionnelle qui se déplaçait essentiellement à pied et à cheval, elles ont perdu leur intérêt et ont été progressivement abandonnées après l'invasion du phylloxéra. Les cabanes ont été oubliées et parfois détruites suite à la mécanisation du travail et au regroupement parcellaire issu des remembrements.

Dans l'Aube, les cadoles relèvent d'un type de construction lié au sous-sol calcaire. Réalisées à partir de pierres sèches trouvées sur place et simplement posées les unes sur les autres sans liant ni mortier, elles sont caractérisées par leur toit conique.

Depuis plus de 15 ans, l'équipe de l'Office de Tourisme des Riceys et quelques passionnés de vieilles pierres leur redonnent toute leur noblesse. Un circuit touristique pédestre a été développé pour encourager la redécouverte de ce patrimoine typique du paysage viticole champenois et la mise en valeur des savoir-faire ancestraux.